

importante pour la mise en valeur des ressources de cette province. Il s'agit de la construction de quelque 75 milles de route dans la partie centrale du Nord du Nouveau-Brunswick, à l'ouest de Bathurst, pouvant permettre l'accès à une importante région de minéraux.

La première étape de la construction prévoit l'aménagement d'une route au nord de Heath Steele, qui franchirait la rivière Nipisiguit pour s'orienter ensuite dans une direction ouest, sur une distance de deux milles, jusqu'à la propriété Wedge de la *Consolidated Mining and Smelting Company*. Grâce à cette route, la mine pourra se mettre à produire, et la fonderie à Heath Steele pourra reprendre son travail d'ici 1962. Les frais d'aménagement de ce tronçon seront répartis entre le gouvernement fédéral, la province et la compagnie qui en profite directement. Dans les années à venir, on prolongera la route vers le nord sur une distance de seize milles, afin de la raccorder à la route de mise en valeur, d'environ 50 milles de longueur, que l'on se propose de construire de l'est à l'ouest, aux termes de ce programme.

On compte que cette entreprise permettra l'établissement d'aménagements miniers qui contribueront sensiblement, en général, à encourager l'embauchage ainsi qu'à offrir des possibilités d'ordre économique dans le Nord de la province. Je crois que les honorables députés conviendront qu'il s'agit là d'un excellent exemple de la mise en valeur des ressources que prévoit le programme de routes d'accès aux ressources.

LA DÉFENSE NATIONALE

CUBA—PRÉTENDUE EXISTENCE D'UNE BASE DE MISSILES SOVIÉTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu, mais comme je siége au comité depuis 9 h. 30, je n'ai pas pu l'atteindre. Le ministre possède-t-il des renseignements sur l'existence d'une base de missiles soviétique à Cuba? Le ministre a-t-il quelque chose à dire au sujet d'une nouvelle annoncée à la radio, ce matin, concernant cette possibilité?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député se rapporte-t-elle à une base de missiles à Cuba?

M. Carter: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je ne vois pas comment le député peut rattacher cette question au ministre de la Défense nationale.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, n'êtes-vous pas d'avis que la présence d'une base de missiles soviétique dans un pays voisin aurait de quoi inquiéter ou du moins intéresser le Canada et son gouvernement?

M. l'Orateur: Je reconnais que la question présente de l'intérêt, mais je ne crois pas qu'elle relève de la compétence administrative du ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Pearson: L'aménagement d'une base de missiles dans un pays voisin n'intéresse-t-il pas, du moins partiellement, la responsabilité du ministre et du gouvernement?

M. l'Orateur: Peut-être bien que si, mais l'affaire ne présente pas un caractère tellement pressant qu'elle justifie une question à cette étape-ci de nos délibérations. Si j'autorisais la question, les députés reconnaîtront qu'on pourrait alors demander si des républiques africaines se procurent des sous-marins en vue d'attaquer le Canada, ou une foule de questions de ce genre, qui ne devraient manifestement pas prendre le temps de la Chambre à l'appel de l'ordre du jour. Par conséquent, sauf le respect que je dois à l'honorable représentant qui l'a posée, j'estime la question inopportune.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE TRANSPORT—PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): J'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il en mesure de nous apprendre si, au cours de la présente session, on présentera une mesure législative fondée sur le rapport de la Commission royale d'enquête MacPherson sur les transports.

Le premier ministre pourrait-il assurer à toutes les localités du pays desservies par des lignes d'embranchement que, par suite de la présentation d'une mesure législative fondée sur ce rapport, on ne supprimera pas d'une façon générale le service sur ces lignes d'embranchement?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai connu personnellement les avantages des lignes d'embranchement, dans mes jeunes années en Saskatchewan, et même aujourd'hui, et je suis certain que les chemins de fer prendront bien soin d'assurer dans l'avenir les services dont on aura besoin.